



**THE ALLIANCE**  
FOR CHILD PROTECTION  
IN HUMANITARIAN ACTION

# UNE ABSENCE DE DONNÉES PROBANTES :

LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES SITUATIONS D'URGENCES

La négligence envers les enfants est l'incapacité d'une personne chargée de subvenir aux besoins d'un enfant - individu, communauté ou institution (y compris l'État) ayant la responsabilité claire de protéger un enfant contre tout préjudice réel ou potentiel - de réaliser son droit à la survie, au développement et au bien-être. Les données disponibles démontrent régulièrement que la négligence envers les enfants est la forme de maltraitance la plus répandue et la principale cause de décès dans les cas de maltraitance.

## CE QUE NOUS SAVONS...

Des preuves provenant de contextes non humanitaires montrent que la négligence envers les enfants a de graves conséquences pour la santé physique, mentale et émotionnelle de l'enfant, et les effets peuvent continuer à l'âge adulte.



## IL FAUT. ..

Plus de collaboration entre chercheurs et praticiens pour mieux comprendre la relation entre les crises humanitaires et la négligence envers les enfants et pour identifier des stratégies efficaces de prévention, d'atténuation et de réponse.



## CE QUE NOUS CROYONS. ..

Des preuves anecdotiques et l'expérience de praticiens suggèrent que la négligence envers les enfants peut augmenter dans les crises humanitaires, augmentant les risques pour leur bien-être, leur développement et leur survie.



## EN ATTENDANT. . .

Des stratégies «éprouvées» élaborées dans des contextes non humanitaires peuvent fournir des orientations et être adaptées à une utilisation dans des contextes humanitaires.

## RECOMMANDATIONS

- Clarifier la définition commune à utiliser de la négligence envers les enfants dans les contextes humanitaires ainsi que les actions prioritaires à poursuivre;
- Mener des recherches fondées sur les preuves sur les tendances, la prévalence, les effets et les remèdes face à la négligence envers les enfants dans différents contextes humanitaires;
- Inclure la négligence dans les démarches d'évaluation des besoins et les systèmes de surveillance et de communication liés à la protection de l'enfance;
- Intégrer la négligence dans les programmes de protection de l'enfance;
- S'assurer que tous les systèmes de gestion de l'information sur la gestion de cas (tels que CPIMS) incluent les différents types de négligence;
- Plaider et chercher des fonds pour une recherche, une prévention et une intervention plus axées sur la négligence
- Adapter les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire (SMPE) pour intégrer les activités de négligence à l'égard des enfants.

Accédez au rapport [ici](#).